

A Monsieur Luc Chatel,
Ministre de l'Education nationale

Montreuil, le 10 novembre 2009

Réf. HR-2009-11

Monsieur le Ministre,

Nos syndicats Force Ouvrière des médecins de l'Education nationale, des infirmières de l'Education nationale et des assistantes sociales de l'Education nationale ont exprimé -il y a peu- leur attente de mesures concrètes témoignant d'une réelle volonté politique de prise en compte des besoins sociaux et de santé publique qui s'expriment au quotidien et de façon pérenne au sein de l'institution scolaire.

Leur demande insistante est confortée par les pressions subies par les personnels pour la mise « entre parenthèses » de leurs missions fondamentales statutaires auprès des enfants et adolescents scolarisés sous prétexte de dispositif de lutte contre la pandémie.

Aujourd'hui, les choses se dégradent encore.

De nombreux personnels de santé scolaire, médecins et infirmières seraient réquisitionnés à compter de jeudi 12 novembre.

Les médecins scolaires n'ont reçu aucune information médicale sur le vaccin, ni aucune information sur le mode de rémunération. On dit aux médecins qu'ils seraient payés 1C1/2 alors que les médecins généralistes, pour la même tâche, seront payés 3C. On demande aux médecins scolaires de prendre une assurance civile professionnelle pour pratiquer des actes qui sont en dehors de leurs missions.

Ils s'interrogent par ailleurs sur la validité de la réquisition dans la mesure où aucun ordre de réquisition ne leur a été adressé par la préfecture.

Vous comprendrez, Monsieur le ministre, que l'émotion est vive chez nos collègues médecins scolaires et aussi chez les infirmières et assistantes sociales.

Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur les décisions prises dans la lutte contre la pandémie mais il est clair que les mesures annoncées sont inacceptables dans la mesure où elles vont interdire notamment aux médecins scolaires de faire face aux situations et cas très lourds qu'ils ont à gérer en ce moment dans les établissements ; dans la mesure aussi, où ces mesures négligent l'information professionnelle, négligent les obligations réglementaires en matière de réquisition et instaurent en quelque sorte une rémunération à deux vitesses et leur impose de souscrire -et prendre à leur charge- une assurance civile professionnelle individuelle.

Nous sommes tout à fait disposés à vous rencontrer sur ce dossier et nous souhaitons que des mesures susceptibles de rassurer nos collègues soient annoncées au plus tôt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Hubert Raguin, secrétaire général.